



COMPTE RENDU

DU CSE ORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2023



CONSULTATION SUR LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE PÔLE EMPLOI NORMANDIE 2022

Déclaration des élu.es CGT :

Une nouvelle fois, l'Etat se désengage du budget propre de Pôle emploi dans le cadre de prestations. Le maintien d'un haut niveau de sous-traitance sans cesse croissant traduit la privatisation de nos missions.

Le recours à l'embauche uniquement de CDD ne peut être la solution dans une période de crise sanitaire, sociale et économique qui exige du personnel titulaire et qualifié pour répondre aux besoins des usager.es et nous permettre d'exercer nos missions. Cette année encore les élu. e. s CGT dénoncent la baisse des effectifs pérennes à Pôle emploi Normandie. La réponse régionale est la suivante : des vaguelettes de recrutement en contrats de professionnalisation (en CDD !), l'intelligence artificielle, la dématérialisation, l'automatisation des tâches. Nous avons alerté, au-delà du principe politique, sur les difficultés d'accueil, de formation, de tutorat des personnels, et par conséquent du risque de dégradation du service à moyen terme.

Les revendications de la CGT restent :

- Titularisation de tous.les collègues en CDD et embauche en CDI à la hauteur des besoins,
- Des effectifs en adéquation avec la vraie charge de travail qui permettrait d'éviter le recours au pansement de la dématérialisation, de l'intelligence artificielle, de l'automatisation
- Augmentation générale des salaires et des traitements en lieu et place de primes,
- Ré-internalisation de la sous-traitance

Pour toutes ces raisons, les élus CGT vote CONTRE la situation économique et financière de PE Normandie.

- **VOTES : Abstentions : CFDT, CGC, SNAP, SNU**
CONTRE : CGT, FO

INFORMATION EN VUE D'UNE CONSULTATION SUR LA POLITIQUE SOCIALE DE POLE EMPLOI NORMANDIE 2022

DELIBERATION CONCERNANT LA DEMANDE D'EXPERTISE EN VUE DE LA CONSULTATION SUR LA POLITIQUE SOCIALE DE PÔLE EMPLOI NORMANDIE

« Le Comité social économique de Pôle Emploi Normandie décide de recourir à l'assistance d'un expert — comptable, en vue de la consultation récurrente prévue à l'article L. 2312-17, portant sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi.

Cette mission confiée à l'expert-comptable est une mission légale, prise en charge par l'employeur, dans les conditions définies dans l'article L. 2315-80.

Les membres du CSE désignent le cabinet Syndex, pour effectuer cette mission. Pour organiser au mieux cette mission et préparer la ou les lettres de mission de l'expert-comptable, les membres du CSE désignent la Secrétaire comme interlocuteur du cabinet Syndex. »

- **VOTES : 20 voix POUR**
Seule la CGC vote CONTRE cette délibération, sans explication de vote.

POINT ACTUALITE FRANCE TRAVAIL

Déclaration des élu.es CGT :

Fruit d'un accord entre la Droite et la Macronie (afin d'éviter un énième passage en force via le 49.3), **ce projet de loi entérine les vœux des employeurs au détriment de tous les travailleurs privés d'emploi et de tous les agents du Service Public de l'Emploi et de l'Insertion qui œuvrent au quotidien pour les accompagner, les indemniser et les émanciper.** Quand le Patronat guide l'action publique : le pire est toujours à attendre tant pour les agents que pour les usagers.

Comme nous l'avons déjà porté, ce projet est un véritable séisme pour l'ensemble des travailleurs (avec ou sans emploi) et pour l'ensemble des agents du Service Public de l'Emploi. Surtout que celui-ci s'accompagne d'une volonté du gouvernement de **contraindre la négociation en cours d'une nouvelle convention assurance chômage** afin de garantir la réduction des droits des privés d'emploi qu'elle a instaurée par deux fois par décret. Nous sommes aussi en droit de nous inquiéter de **la négociation de la prochaine convention tripartite Etat - Pôle emploi - Unedic** où l'objectif est bien de garantir le renforcement des contrôles et sanctions des usagers, en garantissant de mieux répondre aux « pénuries de main d'œuvre » du patronat et en améliorant la gouvernance afin de mieux « mesurer la performance » de Pôle emploi.

Ainsi sont confirmés dans ce projet porté par la commission mixte paritaire :

- **L'inscription obligatoire dématérialisée à France Travail (ex Pôle emploi) de tous les travailleurs « dépourvus d'emploi »** (demandeurs d'emploi, jeunes, TH) comme celles et ceux qui perçoivent une allocation (allocataire du RSA et leurs ayants droits compris).
- **15 heures minimum d'activités hebdomadaires pour tous**
- **Le renforcement des contrôles et des sanctions.**
- **L'accentuation de la libéralisation et la territorialisation du Service Public de l'Emploi**

Toute la CGT - la Confédération, nos Fédérations, les syndicats impactés : la CGT Pôle emploi, la CGT Mission Locale, la CGT CAP Emploi, la CGT de la Fonction Publique Territoriale, la CGT de l'Education Nationale, la CGT Intérim et la CGT du secteur associatif d'insertion.... – travaillent ensemble depuis plus d'un an pour expliquer et défendre un **réel Service Public de l'Emploi** au service des besoins des usagers, pour leur permettre d'accroître leurs qualifications, pour que nous ayons tous les moyens pour les accompagner vers un emploi choisi permettant de répondre à la demande d'emploi, pour construire une réelle

société garantissant le droit pour chacun à bénéficier d'un revenu de remplacement ou d'une allocation permettant réellement de vivre.

A la CGT, nous avons d'autres revendications !

BILAN TESTS PORTEFEUILLES MUTUALISES NOUVEAU SUIVI SUR LES AGENCES DE CHERBOURG CENTRE, CHERBOURG LA NOË, ARGENTAN ET FLERS

En janvier 2023, la Direction a présenté aux élu.es un test de mutualisation des portefeuilles Nouveau Suivi des agences de Cherbourg Centre et la Noé et d'Argentan et de Flers. Elle nous affirme aujourd'hui ne pas pouvoir tirer de conclusions vue la faiblesse de l'échantillon mais nous annonce tout de même l'extension du test à d'autres agences. *Mais sur la base du volontariat !* Des collègues se sont ainsi vu notifier l'arrêt de leur activité dans la modalité Nouveau Suivi du jour au lendemain. Certaines agences n'ayant pas informé la DR dans leur précipitation. La Direction nous précise qu'à l'heure actuelle, la mutualisation ne se fera qu'à l'échelle de deux agences maximum et qu'elle n'est pas prévue au niveau des bassins.

Pour la CGT, il y a éclatement et non-respect de la gestion globale du dossier du DE, avec un CRI dans une agence et le CDDE dans une autre.

Jusqu'où ira-t-on dans la mutualisation ? Le suivi dématérialisé pouvant autoriser un accompagnement via une plateforme régionale avec un éloignement de plus en plus marqué des DE de leurs agences.

La CGT rappelle que Pôle emploi est un service public de proximité qui doit recevoir les usagers quand ils le souhaitent et répondre à leurs besoins. Chacun a droit à un service de qualité.

INFORMATION SUR LA POURSUITE DU PROJET AVENIR PRO

Le projet, démarré en Normandie en janvier 2023, vise à déployer des agents Pôle emploi dans les classes de terminale Bac pro de 16 lycées dans un premier temps, puis dans la totalité des lycées pro à la rentrée 2024. Leur rôle consiste à faciliter l'entrée des jeunes sur le marché du travail.

Un appel à mission sera lancé avec des recrutements prévus en décembre.

Ce dispositif vise à prévenir le décrochage scolaire et la sortie sans solution du système scolaire.

Cela dit, les élu.es CGT ne voient pas de recherche d'une solution pédagogique pour ces élèves ; plutôt une vision de l'insertion uniquement sous le prisme de l'économie. Nous sommes bien là dans la vision du monde de France Travail avec son cortège de prestations, de sous-traitants et de CDD de remplacement avec ce que cela implique de tutorat pour les collègues et de précarité dans notre établissement.

Derrière le bel habillage de la lutte contre le décrochage scolaire, il s'agit en fait de repérer des élèves qui pourront répondre aux besoins des employeurs sans aucune garantie de diplôme ni de qualification, corvéables à merci et orientés comme par pur hasard sur les métiers en tension.

RETOUR CSSCT EXTRAORDINAIRE DU 17/10/2023

- Point COVID 19

La CGT s'interroge sur la disparition « magique » de la note V20 et rappelle que l'employeur a l'obligation d'assurer la santé de ses salarié.es.

La Direction réaffirme la mise en télétravail des agent.es vulnérables en cas de COVID sur le site mais fait l'impasse sur la mise en sécurité des agent.es resté.es sur site !

Si vous êtes en difficulté sur votre site, n'hésitez pas à alerter vos élu.es CGT au CSE.

INFOS RH

- La CGT demande la diffusion rapide de la note sur les sorties anticipées pour les 24 et 31 décembre afin que chacun.e soit informé.e et puisse bénéficier de ce droit.
- La CGT demande que la Direction prenne directement contact avec les agent.es ayant perdu des congés suite à un arrêt maladie, conformément à l'arrêt de la Cour de cassation du 13 septembre 2023. La DR attend la consigne de la DG pour application.
- Vos élu.es CGT ont demandé une communication de la Direction sur le message de la MUTEX qui pose question depuis son arrivée.

RECLAMATIONS

- DAP DE CAEN

L'arrivée de la DAP s'est très bien déroulée début septembre, de l'avis des agent.es rencontré.es. Néanmoins, cette arrivée provoque quelques problématiques :

- Plusieurs personnes extérieures à Pôle emploi se sont retrouvées à errer dans les couloirs de la DR, les agents ne se connaissant pas encore tous, ils peuvent laisser entrer, sans le savoir, des personnes externes.

Réponse : Une réunion sur la sécurité est prévue le 14 novembre avec l'ensemble du personnel.

- La prestation ménage n'a pas évolué alors que l'effectif est plus important. Quand le contrat va-t-il être adapté ?

Réponse : Le contrat ne sera pas modifié du fait de la hausse des effectifs puisque la surface du bâtiment n'évolue pas. La CGT le déplore.

- Dans le projet d'arrivée de la DAP dans les locaux caennais de la direction régionale, une mise à disposition de mobilier extérieur était envisagée. Quand la direction compte-t-elle réaliser cette commande ? Et si celle-ci a été faite, quand sera-t-elle réalisée ?

Réponse : La commande est faite et l'installation sera faite « aux beaux jours ». La CGT aurait souhaité plus de précision.

- **HOROQUARTZ SEMINAIRE GDD**

Les compteurs n'ont pas été mis à jour (au moins pour le département 50) pour le séminaire GDD du 12 octobre. Les compteurs sont donc en anomalie depuis cette date. Cela engendre des alertes quotidiennes pour les ELD, un manque de visibilité pour les agents et pour certains agents, le fait de ne pas pouvoir poser de la récup pour les vacances à venir par, exemple. S'agit-il d'un problème d'enregistrement informatique sur Horoquartz ou un manque d'effectif au service des relations sociales ? Si c'est le cas, la CGT réitère sa demande d'embauche pour ce service.

Réponse : Selon la Direction, les modalités de pose par les agent.es sont indiquées dans l'invitation. Si vous êtes concerné.e par ce problème, contactez vos élu.es CGT au CSE.

- **Véhicules de service à la Noé**

Le site dispose de trois véhicules. Deux sont utilisés en quasi permanence pour des missions. Il reste donc un seul véhicule pour le reste de l'agence.

Cette situation oblige les agent.es à réserver des véhicules de location avec toutes les contraintes horaires, géographiques et organisationnelles que cela implique.

Que prévoit la Direction pour que les agent.es puissent utiliser les véhicules de service du site ? Est-il prévu l'attribution de véhicules de fonction aux chargé.es de mission afin que les agent.es aient accès aux véhicules de service du site ?

Réponse : La Direction n'a pas prévu d'augmenter la flotte et les missions prendront fin prochainement, ce qui devrait libérer les véhicules.

- **TUTORAT ET PARRAINAGE**

Dans certaines agences, des tuteurs et tutrices formé.es sont nommé.es parrains ou marraines et non tuteurs tutrices.

Ce type d'accompagnement est-il prévu au sein de l'agence et si oui, dans quel cadre (formation, encadrement, prise en compte dans les parcours) Dans ce contexte, les parrains et marraines peuvent-ils percevoir la prime de tutorat mise en place ?

Réponse : L'accord formation est en attente d'agrément et d'extension auprès du Ministère. La Direction découvre le problème et affirme que la notion de parrainage n'existe pas et va donc investiguer le sujet.

- **MIGRATION OFFICE 365**

Des agent.es sont en difficulté face au passage à Office 365. Est-il prévu des temps d'appropriation, d'accompagnement et d'échange pour ces collègues ? La CGT demande à la direction que des plages soient identifiées au planning pour que les CLI puissent se rendre disponibles.

Pour la Direction, des outils existent : offre de service de la DMR, e-learning, vidéos et formation. Si vous êtes en difficulté, ne restez pas seul.e et contactez vos élu.es CGT.

- **IMMOBILIER**

De quels bâtiments Pôle emploi Normandie est-il propriétaire ?

Réponse : Lillebonne, Harfleur, Le Havre Souday et Cherbourg Centre.

**Prochain CSE le jeudi 16
novembre 2023**